

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire que se tiendra le **lundi 8 janvier 2024 à 19h30**, à la salle du conseil, sise au 7, rue de la Mairie.

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée	Article réglementaire visé
19, rue Casgrain Lot 4 440 092 Zone H-75	Régulariser l'implantation du bâtiment principal construit en 1978 avec une marge de recul avant de 3.6 m au lieu de 6 m et avec une marge de recul latérale de 1.1 m au lieu de 1.5 m	Article 2.4 Règlement de zonage n°16-642 Grille des spécifications de la zone H-75

Lors de cette séance toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À L'ANGE-GARDIEN, ce 18^e jour du mois de décembre 2023.



Lise Drouin, g.m.a
Directrice générale / Greffière-trésorière